

BON A SAVOIR

Juillet 2025

AVANTAGES

Chèques restaurant

Vous bénéficiez, après 2 mois d'ancienneté, de chèques restaurant d'une valeur faciale de 6,60 € financés à 55% par l'entreprise et 45% par l'employé.

Pour un temps complet

A partir de 2 mois d'ancienneté continue : **21** tickets par mois

Pour un temps partiel

Après 2 mois d'ancienneté continue

vous aurez un nombre de tickets correspondant à :

Exemple : (24H par semaine = 18 tickets par mois / 35H * 24H = 12,34).

Soit 13 tickets (arrondis au supérieur).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus CFTC pour toutes questions relatives à ce sujet :

Christophe HARRIAU - Vendeur Magasin Eram Angers (Ralliement)
Elu CSE / Elu CHSCT - **06 89 83 52 75**